SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

S.P.R. DE CARNAC

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

(A.V.A.P.)

PLAN REGLEMENTAIRE

A.V.A.P. créée le 14 février 2020

Modification n°1 approuvé le 7 novembre 2024

GHECO Urbanistes Bernard WAGON, Chargé d'étude Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art	Echelle : 1/2 000e	**Ville balnéaire - Ouest** **03c**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024,

Le Maire,

Le Maire, Olivier LEPICK

- Périmètres de l'A.V.A.P.
- Secteurs de l'A.V.A.P.
- 1ère catégorie : Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier
- 2e catégorie : Patrimoine bâti typique ou remarquable
- 3e catégorie : Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- Eléments architecturaux particuliers
- Clôture par haie à maintenir
- Clôture à maintenir ajourée
- Clôture à maintenir en mur
- Clôture à conserver en mur
- Passages publics ou privés à maintenir
- Espace minéral protégé
- Masse boisée
- Parcs et jardins à dominantes boisés
- Jardins d'agrément
- Haies
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé à maintenir
- Accès
- Perspectives ou faisceau de vue
- Fossé
- Hors Avap

P	Porte exceptionnelle
Pi	Pilier
Po	Portail
Cl	Calvaire
Cx	Croix
Pts	Puits
A	Arcade
B	Balcon
Ch	Cheminée
Es	Escalier
Li	Linteau
F	Fontaine
Fo	Four
fe	Fenêtre

Hauteur d'immeuble maximale autorisée

Ⓡ ① ② ③ ④ — Hauteur maximale spécifique autorisée en application de l'article IV.1.4 du règlement

Typologie

MR	Maison de type rural
MT	Maison à travées à 1 étage
M1	Maison à 1 étage
MP	Maison rez-de-chaussée
M	Maison de ville
MV	Autre maison de ville
MD	Façade à 2 travées
V	Villa
I	Immeuble
L	Logis
D	Dépendance (grange, crèche)
N	Bâtiment 20e-21e s. sans intérêt
G	Garage 20e-21e s. sans intérêt
H	Hangar
NB	Style Néo-breton
AD	Style Art-Deco

A titre informatif :

- Edifice classé au titre des Monuments Historiques
- Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
- Sites archéologiques classés MH localisés
- Mégalithes (Gheco) (non protégé MH et non localisé)
- Mégalithes
- Tumulus, oppida, alignements
- Canal, cours d'eau
- Vestige

3 — 3d — 3a — 3b — 3c — 3e

N

0 25 50 100 Mètres